



versailles environnement et initiative

Compte rendu de l'assemblée générale du 16 mars 2016 20H Salle de la Rotonde 5 rue royale Versailles

Anne Boisroux-Jay présidente en exercice fait une courte présentation et René Pollet assure le secrétariat de séance.

L'objet de VEI est de protéger et faire connaître l'environnement en milieu urbain et péri urbain dans et autour de Versailles. Les assemblées générales sont obligatoires tous les 2 ans, mais réalisées tous les ans : l'année prochaine, l'Assemblée générale sera plus importante, et l'association aura 15 ans d'existence .

Rapport moral

La synthèse d'une partie des travaux menés en 2015 est présentée dans le bulletin papier 2016-1 qui a été adressé par voie postale aux adhérents en préparation de cette assemblée générale.

De plus, quatre sujets de fonds y ont été traités sous forme de « mots d'adhérents » : l'eau de Versailles (la transparence ne coule pas de source), Autolib à Versailles (un mauvais choix à 595.800 euros), Le boulevard de la République (le prix à payer) et les conseils de quartier (un an de fonctionnement, un bilan toujours hétérogène et peu de résultats).

A cela il faut rajouter deux autres thèmes en cours qui feront l'objet d'un exposé juste après cette AG (le Zéro pesticide) et d'un autre en fin d'année (les transports notamment par bus).

VEI est présente dans 7 conseils de quartier, suit les travaux du conseil municipal et participe officiellement aux concertations et aux enquêtes publiques, qui deviennent cependant trop nombreuses pour être toutes suivies. Par exemple dans son bulletin de 2016, VEI présente sa synthèse sur la zone Chantiers et le règlement local de publicité, expose ses craintes et ses demandes sur ces sujets.

VEI siège aussi, comme représentant des usagers, dans les commissions des différents syndicats des eaux, et dans celle des infrastructures et transports.

VEI a adhéré en 2015 à la fédération SAVE. Le bilan est positif, les échanges d'information sont intéressants et les discussions croisées font murir les analyses.

VEI organise aussi des balades en ville et en forêt, ou sur des chantiers, pour sensibiliser les participants aux aspects environnementaux. A venir par exemple le mitage ou le grignotage des forêts urbaines(29 mai), les points d'eau à Versailles(12 juin) ou le chemin suivi par le Rû de Marivel(. VEI participe aussi à la Convergence francilienne (cycliste) organisée début juin.

Toutes ces actions sont menées par des bénévoles qui partent à la découverte ou approfondissent tel ou tel sujet. Les résultats des travaux menés sont accessibles sur le site Internet de VEI. L'interactivité avec tous les membres est la bienvenue et à développer.

Ces actions sont pilotées par un conseil d'administration qui se réunit le premier mercredi de chaque mois et par des réunions ouvertes à tous les membres.

Des adhérents remercient VEI en séance pour la qualité de son bulletin. D'autres demandent s'il est possible d'organiser des visites de la station d'épuration ou de jardins familiaux : ce sera possible.

Rapport financier

L'activité de VEI est essentiellement assurée par des bénévoles non rémunérés. Les dépenses de VEI ne concernent que les quelques frais annexes nécessaires au fonctionnement de ses activités. Le compte d'exploitation de 2015 VEI fait apparaître un faible bénéfice sans qu'il y ait pour autant de problèmes de trésorerie, mais il faut bien veiller à renouveler ou développer les adhésions.

Les comptes 2015 sont soumis au vote des adhérents présents ou représentés et adoptés à l'unanimité.

La question de la diffusion du bulletin, par voie électronique et postale (plus couteuse) ou uniquement par voie électronique, a fait l'objet de discussion au sein du conseil d'administration. Elle est abordée en assemblée générale. La discussion fait ressortir les avantages et les inconvénients des deux solutions et ne permet pas de conclure. Le conseil d'administration devra en reparler. Le recours aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter) est aussi une question.

La relation avec les adhérents et avec les sympathisants doit-elle être plus différenciée, notamment pour les envois de documents ou activités ?

Le montant des cotisations pour 2016

Le montant de la cotisation de 2016, semblable à celui de 2015, (15 € par personne ou 20 € par famille), ainsi que la création d'une cotisation réduite, comprise entre 5€ et 15€ pour les personnes à faible revenu (chômeur, étudiant ?) sont adoptés par l'assemblée générale.

Composition du conseil d'administration

Sur les 11 membres sortants, 2 restent adhérents actifs, mais ne souhaitent pas renouveler leur mandat au conseil d'administration. Les 9 personnes qui se présentent sont par ordre alphabétique les suivants : Renaud Anzieu, Christine Barral, Marinette Blouin, Anne Boisroux-Jay, Anne Desarbres, Beatrice Floch, René Pollet, Josepha Quentin-Boskovic et Geneviève Roger. Cette équipe est soumise dans sa globalité au vote des adhérents présents ou représentés et reconduite à l'unanimité.

La séance se termine comme annoncé dans la convocation, à 20H45

Elle est suivie d'un exposé sur le « ZeroPesticides à Versailles dans les espaces publics et privés, » avec Cathy Biass Morin directrice des espaces Verts de la Ville ,et Michel Alloiteau adhérent et ex responsable de Jardiniers de France en la présence de Magali Ordas, maire adjointe à l'environnement . Voir autre rubrique du site VEI